



SYNDICAT DES ENERGIES DE L' **AGGLOMERATION LYONNAISE**



Fondé en 1935, le SIGERLy, syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, regroupe la Métropole de Lyon et 66 communes dont 8 communes « urbaines » du département du Rhône. Organisé en syndicat mixte ouvert, le SIGERLy assure une mission de service public centrée sur la gestion raisonnée des énergies (bâtiments communaux, éclairage public), la qualité de la distribution d'énergies (électricité et gaz), l'aménagement durable cohérent et sécuritaire du territoire (effacement des réseaux) ainsi que le développement des énergies renouvelables (solaire, bois).

LES CHIFFRES CLÉS DU SIGERLy

Données 2017

902 872 habitants sur le territoire du syndicat⁽¹⁾

ADHÉRENTS

La Métropole de Lyon

66 communes (dont 8 communes du Rhône)

PATRIMOINE⁽²⁾

7 388 km de réseaux électriques moyenne (HTA) et basse tension (BT) pour 470 409 points de livraison. Concessionnaire : Enedis

2 541 km de réseaux gaz basse et moyenne pression pour 219 579 points de livraison. Concessionnaire : GrDF

TRAVAUX

70 chantiers de dissimulation des réseaux annuels

MOYENS HUMAINS

40 agents techniques et administratifs

BUDGET ANNUEL⁽³⁾

Investissement : **30 647 000 €**

fonctionnement : **44 506 000 €**

Les investissements annuels génèrent **300 emplois** directs et indirects dans les entreprises locales.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Suivi énergétique de **1 900 bâtiments** publics

15 générateurs solaires photovoltaïques

2 chaufferies et réseaux de chaleur bois-énergie

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Gestion de **63 000 points** lumineux (45 communes adhérentes)

250 chantiers annuels

⁽¹⁾ Population municipale 2017 des communes adhérentes au syndicat.

⁽²⁾ Données 2016 issues des CRAC des concessionnaires

⁽³⁾ Hors opérations d'ordre, de trésorerie, de reversement TCFE, d'immobilisations et Restes À Réaliser

Autorité concédante, le SIGERLy organise la distribution publique d'électricité et de gaz sur son territoire. Il propose aux collectivités membres d'autres compétences et activités partagées dans les domaines de la transition énergétique et de l'éclairage public.

LES COMPÉTENCES DU SIGERLy

A LA CARTE ET ACTIVITES PARTAGEES

► **Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz :**

- Négociation et gestion des contrats de concession conclus avec ENEDIS et EDF pour l'électricité et GrDF pour le gaz
- Contrôle du service public : service aux usagers, suivi technique et financier du patrimoine, qualité de l'électricité, investissements et maintenance, solidarité et précarité
- Gestion des taxes (TCCFE et RODP Gaz)
- Accompagnement des communes dans la gestion des devis de raccordement liés à l'extension et au renforcement du réseau électrique.

► **Eclairage public :**

- conseil, travaux neufs et de rénovation, maîtrise d'ouvrage, maintenance des équipements,
- mises en lumières, gestion des illuminations festives
- Système d'information géographique (SIG)

► **Dissimulation coordonnée des réseaux :**

- Coordination de l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication

► **Transition énergétique :**

- Audit énergétique et suivi des bâtiments publics
- Conseil en énergie partagé (CEP)
- Energies renouvelables (solaire, bois)
- Certificats d'Economies d'Énergies (CEE)
- Accompagnement des PCAET

► **Groupements de commande :**

- Achat d'électricité et gaz
- Maintenance et petits travaux d'éclairage public
- Détection et géoréférencement des réseaux électriques souterrains

LE PRÉSIDENT



Pierre
ABADIE

6^{ème} vice-président de
la Métropole de Lyon
Maire de Sathonay-
Camp

Directeur général des Services

Yves CORON

SIGERLy

28, rue de la Baisse
69 627 Villeurbanne cedex
Tél. 04 78 84 98 27

sigerly.fr



**territoire
d'énergie**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TERRITOIRE D'ÉNERGIE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES REGROUPE LES 13 SYNDICATS D'ÉNERGIES DU TERRITOIRE AFIN DE MENER DES ACTIONS CONJOINTES ET CONCERTÉES.

Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes facilite les échanges d'expériences entre ses membres et les autres acteurs. La structure permet d'engager des projets communs en faveur de la transition énergétique et de l'aménagement numérique.